

ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* encourageante, mais plusieurs éléments à revoir pour les femmes francophones et acadiennes

Ottawa, 2 mars 2022 – L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est encouragée par le dépôt du projet de loi modernisant la Loi sur les langues officielles bien que plusieurs éléments demeurent absents.

Le projet de loi déposé est une grande amélioration par rapport à la *loi* actuelle. La reconnaissance de la situation minoritaire de la langue française et l'importance de la protéger est un élément primordial pour les communautés. « Il est important de souligner et de remercier la Ministre Petitpas Taylor pour son travail », affirme Nour Enayeh, présidente de l'AFFC.

Toutefois, plusieurs éléments restent à revoir pour les femmes francophones et acadiennes au pays, notamment l'obligation d'inclure des clauses linguistiques dans les ententes entre le fédéral et les provinces-territoires.

« L'accès à un réseau de service de garde universel et respectueux de la dualité linguistique est une priorité pour les femmes francophones et acadiennes. L'ajout de clauses exigeant des services en français dans ces ententes permettra aux communautés de s'épanouir tout en assurant aux femmes un accès au marché du travail », ajoute la présidente.

L'AFFC soutient que le projet de loi proposé ne doit pas entraîner d'effets différenciés défavorables à l'épanouissement des femmes francophones et acadiennes. La prise en compte de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est essentielle afin d'assurer la représentation des femmes qui vivent avec plusieurs identités minoritaires (francophones, acadiennes, immigrantes, racialisées, LGBTQ2E+, etc.).

« Les femmes francophones et acadiennes sont essentielles pour le développement et l'épanouissement de leurs communautés. Par contre, le fardeau de transmission de la langue française ne doit plus uniquement peser sur leurs épaules. Chaque décision entraîne des effets incommensurables sur les femmes. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de poser un regard critique sur le projet de loi afin d'atténuer les effets négatifs que la Loi pourrait entraîner sur les femmes francophones et acadiennes », conclut Mme Enayeh.

– 30 –

L'AFFC assure la mobilisation et le développement de son réseau pour mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive.

Source :

Alexandra Lafontaine, agente de communications et aux relations publiques
Alliance des femmes de la francophonie canadienne
info@affc.ca